

APPEL A PROJET A L'ATTENTION DES COMMUNES DE LA CAN
Semaine du Développement Durable
Du 1^{er} au 7 avril 2015

REGLEMENT



Préambule

La Semaine du Développement Durable : une opération nationale

Chaque année, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, du 1er au 7 avril, les principes du développement durable. L'objectif de cette opération est de sensibiliser les acteurs des territoires aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Une opération relayée par la CAN auprès des agents et des communes du territoire

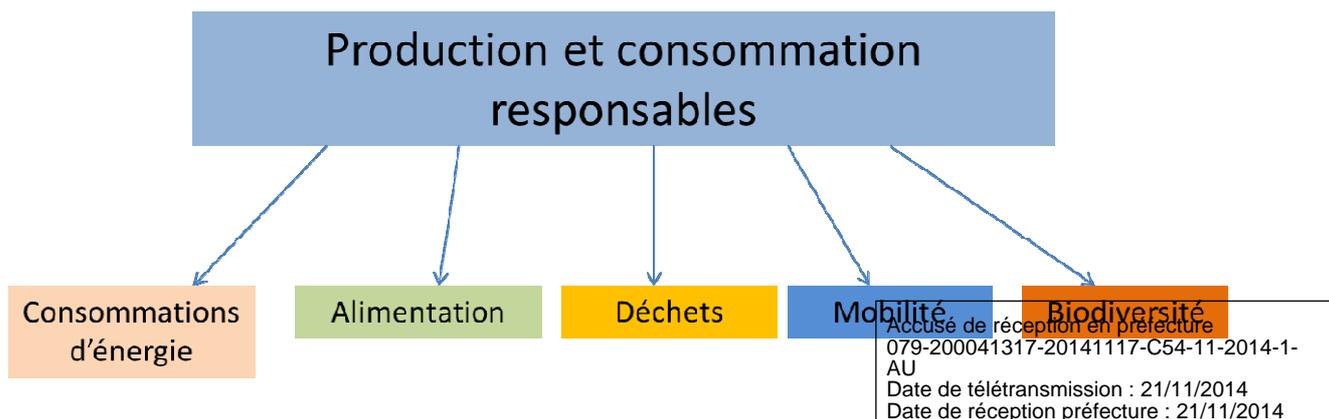
Depuis 2011, la CAN organise des manifestations à l'attention des agents et des élus communaux et communautaires, et apporte son soutien logistique pour l'organisation d'événements portés par les communes : visites de sites, conférences, interventions en milieu scolaire, sensibilisation,...

Objet de l'appel à projets

Pour l'édition 2015 de la semaine du développement durable (1^{er} au 7 avril 2015), la CAN propose de lancer un appel à projets en direction des communes de son territoire, pour soutenir la dynamique territoriale autour du développement durable.

La thématique définie par la CAN à l'occasion de cette semaine est la suivante : « *Favoriser les modes de production et de consommation responsables* ».

L'action proposée devra s'inscrire dans l'un des 5 domaines suivants de la consommation responsable : **les consommations d'énergie, la mobilité, l'alimentation, les déchets.**



Objectifs poursuivis par la CAN

- Soutenir les actions portées par les communes de la CAN

Cet appel à projet vise à créer une émulation territoriale autour du développement durable, et valoriser les actions exemplaires existantes et/ou nouvellement créées par les communes à travers le soutien de la CAN.

- Assurer le maillage du territoire :

Afin de garantir une bonne répartition des projets lauréats de l'appel à projet, la CAN retiendra 8 projets sur la base de la répartition géographique suivante :



2 projets pour le secteur regroupant :

- Germond Rouvre
- Villiers en Plaine
- Saint Maxire
- Saint Rémy
- Sciecq
- Echiré
- Saint Gelais
- Chauray
- Vouillé

2 projets pour le secteur regroupant :

- Aiffres
- Saint Symphorien
- Prahecq
- Fors
- St Martin de Bernegoue
- Granzay Gript
- Juscorps
- Brulain
- St Romans des Champs
- Marigny
- Beauvoir sur Niort
- La Foye Monjault

2 communes pour le secteur regroupant :

- Coulon
- Magné
- Bessines
- Sansais
- Frontenay RR
- Amuré
- Le Vanneau Irleau
- Arçais
- St Hilaire la Palud
- St Georges de Rex
- Le Bourdet

2 communes sur le secteur regroupant :

- Epannes
- Vallans
- Prin Deyrançon
- Mauzé sur le Mignon
- La Rochenard
- Usseau
- Thorigny sur le Mignon
- Prieure
- Prissé la Charrière
- Belleville
- St Etienne La Cigogne
- Boisserolles

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20141117-C54-11-2014-1-AU

Date de télétransmission : 21/11/2014
Date de réception préfecture : 21/11/2014

Vous souhaitez participer à la Semaine du Développement Durable 2015 ?

Étape 1 : Planifiez du 1^{er} au 7 avril 2015 un événement s'inscrivant dans la thématique 2015 choisie par la CAN : « Favoriser les modes de production et de consommation responsables »

Vous êtes libre de proposer un projet couvrant aussi bien le **fonctionnement / l'organisation de la collectivité** (exemple : équipement de la commune en gobelets réutilisables), **que le territoire de la commune** (exemple : organisation d'une exposition à destination du grand public).

Tous les projets candidats devront respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

- S'inscrire dans l'un des **5** champs de la consommation responsable définis par la CAN : **l'énergie, la mobilité, l'alimentation, les déchets, la biodiversité.**
- Porter :
 - o Soit sur une **action existante en vue de la pérenniser ou la renforcer**
 - o Soit faire l'objet **d'une action nouvelle**
- Etre programmée pendant la Semaine du Développement Durable 2015 (du 1^{er} au 7 avril)

Les communes candidates ont la possibilité de proposer un projet en partenariat avec une ou plusieurs autres communes du territoire communautaire

Étape 2 : Faites-nous connaître votre projet, en remplissant le dossier ci-joint et en le transmettant à la Mission Développement Durable avant le 15 janvier 2015.

Veillez à expliquer clairement et précisément les objectifs du projet, le pilotage mis en place pour son organisation et le planning de réalisation. Un plan de financement devra impérativement être joint au dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le projet devra être transmis avant la date butoir (15 janvier 2015) :

- Par mail : veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- ou par courrier (le cachet de la poste faisant foi) :

**CAN – Mission Développement Durable
140 rue des Equarts CS 28770
79027 NIORT cedex**

Les 8 premiers dossiers reçus (2 projets par répartition géographique) seront les 8 dossiers instruits, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1.

Étape 3 : Le dossier sera instruit par les services de la CAN et les résultats communiqués aux communes au plus tard le 30 janvier 2015.

Les 8 projets retenus seront communiqués par mail auprès des membres du Réseau développement durable des communes de la CAN, ainsi que des 45 mairies.

La Mission Développement Durable prendra ensuite contact par téléphone avec les lauréats de l'appel à projet.

Étape 4 : Les lauréats seront conviés début février 2015 à une réunion de travail avec les services de la CAN concernés pour partager le projet.

Les élus référents au développement durable des communes lauréates, ainsi que tout autre élu et/ou personnel de la commune, seront conviés à une réunion en présence des services de la CAN concernés par le

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20141117-C5411-2014-11-11
Date de la CAN : 2014-11-11
Date de réception préfecture : 21/11/2014

projet, pour présenter l'action et son organisation, en vue d'arrêter les modalités de travail entre la CAN et les communes pour mettre en œuvre le projet.

Modalités d'accompagnement

8 dossiers, au maximum, sont admissibles. Les premiers dossiers reçus, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1, seront instruits.

Les communes dont les dossiers sont retenus, bénéficient de l'accompagnement des services de la CAN dans les domaines suivants :

- Participation financière à hauteur de 500 € maximum par projet
- Assistance à la réalisation d'un support de communication (affiches, flyers, invitations,...). Les frais d'impression restent à la charge des communes lauréates
- Assistance des services de la CAN dans l'organisation de l'événement (aide à la recherche de partenaires, aide logistique éventuelle de la mission développement durable pour la mise en place des animations,...)

Pour toutes informations concernant l'appel à projet :

- Clemence DIOT, Chargée de mission Développement Durable : 05.17.38.80.12 ou clemence.diot@agglo-niort.fr
- Véronique PRUNOTTO, Animatrice de l'Agenda 21 interne : 05.17.38.80.22 ou veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- Béatrice GOUIN, Conseillère énergie : 05 17 38 80 11 ou beatrice.gouin@agglo-niort.fr